



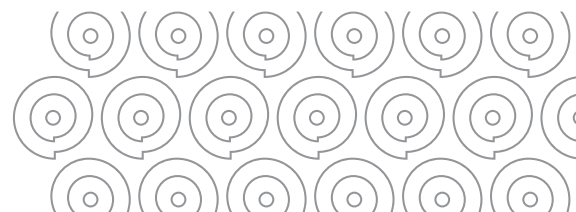
Labellisation
Ramsar

Labeladur
Ramsar

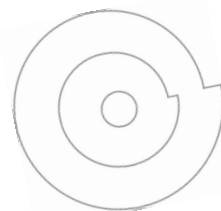
Les étapes vers un projet
Ramsar pour le territoire



CAMAB
CELLULE D'ANIMATION SUR LES
MILIEUX AQUATIQUES ET LA
BIODIVERSITE



www.finistere.fr    



Holl asambles evit lakaat anavezout ar meteier gleb e Penn-ar-Bed !

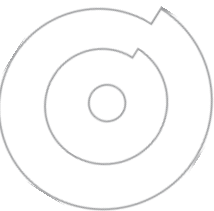
Diwar al labour anavezout a zo bet lañset pell zo e Penn-ar-Bed ez eus bet lakaet ur glad pinvidik-kenañ war wel evit a sell ouzh an endro, lec'h m'eo pouezus ha strategel plas ar meteier gleb ha dour. Mont a ra ar gwazhioù-dour, ar pradeier gleb, an taouarc'hegi, al lanneier, ar paludoù en arvor, al lec'hidegi... d'ober tost da 10 % eus tachenn Penn-ar-Bed hiziv an deiz. Krec'h-traoñ, eus penn an diazadoù doureier betek an aberioù, e vez treset hor maezioù gant an dour a vez o tremen dre ar frammoù naturel-se hag o stummañ un endro eus ar c'hentañ d'an dud a zo o chom pe o tremen enno, evit bevañ hag ober traoù. En arvar emañ an endro-se avat abalamour d'ar wask kreñv a vez warnañ diwar obererezhioù zo a-berzh mab-den, koulskoude tra m'emañ an hin o vont war dommaat eo pouezus-tre o roll evit gwareziñ ar pourveziou dour. Tomm-tre eo tud Penn-ar-Bed ouzh ar meteier-se, daoust da se n'anavezont ket anezho gwall vat peurliesañ, na kennebeut an temoù hag an dalc'hoù luziet a zo liammet outo.

Ar glad-se eo a fell d'ar Bodad brudañ ar meteier dour ha liesseurtes ar vuhez (CAMAB) lakaat anavezout, gwareziñ hag adsevel, a-zeiz-da-zeiz, e-touez e gevelerien. Gant se en deus roet lañs d'ul labour evit lakaat anavezout gant an aozadurioù etrebroadel, dre al **label Ramsar**, talvoudegezh ar meteier-se ha youl an obererien war an dachenn sul-ouel-pemdez evit mirout o c'halite.

An anaoudegezh-se, hervez ar c'henemglev etrebroadel Ramsar evit mirout ar meteier gleb hag implijout anezho a-skiant vat, zo un digarez a-feson da lakaat an holl dud da vont e-barzh ar jeu hag er penn a-raok evit dont a-benn da wareziñ anezho.

Abaoe 2018 e vez kaset ul labour a-stroll war-raok en ur mod nevez gant CAMAB, lec'h ma vez strollegezhioù, obererien war an dachenn, skolveuridi ha tud a bep seurt o reiñ bec'h asambles evit ur raktres Ramsar evit an departamant, ha kinnig a reer e-giz-se ur sell kroaziet war an traoù, etre skiantoù an natur ha skiantoù an den hag ar gevredigezh. Fellout a ra deomp ober un dra holl asambles, savet amañ ganeomp, evit gwareziñ ha brudañ ar meteier-se. Ur mod nevez d'ober eo ha soñjet hon eus neuze e oa talvoudus bodañ ar skiant-prenet deuet diwar al labour gant hor c'hevelerien en ur sturlevr, abalamour d'ar muiañ a dud da dennañ o mad anezho.

Peogwir emamp gant 50 vloaz sinadur ar c'henemglev Ramsar hon eus fiziañs e c'hall ar sturlevr-mañ sikour gwareziñ ar meteier gleb ha lakaat anezho war wel !



Viviane Bervas
*Besprezidantez Kuzul-
departamant Penn-ar-Bed karget
eus an endro, ar vevliesseurtes, an
ekonomiezh-kelc'h, ar mor, an
aodoù hag an takadoù natur*

Michèle Bazin
*Prezidantez Forom ar Paludoù
Atlantel*

Jérôme Bignon
*Prezidant ar gevredigezh Ramsar
Frañs, ezel a enor eus ar Parlama*



Ensemble pour la reconnaissance des milieux humides finistériens !

Le travail de connaissance engagé de longue date dans le Finistère a révélé un patrimoine environnemental d'une grande richesse au sein duquel les milieux humides et aquatiques occupent une place particulière et stratégique. Cours d'eau, prairies humides, tourbières, landes, marais littoraux, vasières... occupent aujourd'hui presque 10 % de la surface du Finistère. De l'amont à l'aval, des têtes de bassins versants aux estuaires, l'eau qui traverse ces infrastructures naturelles dessinent nos paysages et offrent des conditions de vie et d'activité très favorables à leurs habitants et à leurs visiteurs. Le bon fonctionnement des milieux humides demeure toutefois menacé par de fortes pressions liées à certaines activités humaines, dans un contexte de réchauffement climatique où leur rôle dans la préservation de la ressource en eau est particulièrement mis en avant. Si l'attachement des Finistériens à ces milieux est souvent très fort, la connaissance qu'ils en ont est inégale, à la mesure de la complexité des sujets et des enjeux associés.

C'est ce patrimoine que la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (CAMAB) s'engage jour après jour, auprès de ses partenaires, à faire connaître, préserver et reconquérir. Et c'est à ce titre qu'est portée aujourd'hui une démarche de reconnaissance internationale de la valeur de ces milieux et de l'engagement permanent des acteurs de terrain pour préserver leur qualité grâce au **label Ramsar**.

Cette reconnaissance, issue de la Convention Internationale de Ramsar pour la conservation et l'utilisation rationnelle des milieux humides, constitue une belle occasion pour répondre aux défis de leur préservation par une mobilisation collective qui offre aux citoyens une place de premier rang.

La démarche expérimentale mise en œuvre par la CAMAB depuis 2018, associant collectivités, acteurs locaux, citoyens et partenaires universitaires autour d'un projet Ramsar pour le territoire, propose un regard croisé entre sciences de la nature et sciences humaines et sociales. L'idée est de partager un projet commun, défini localement, pour la préservation et la valorisation de ces milieux. Cette démarche est inédite et il nous a semblé important de rassembler dans un guide le fruit des expériences partagées avec nos partenaires afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre.


Pour les 50 ans de la signature de la convention Ramsar, puisse ce guide apporter une contribution à la préservation et à la valorisation durable des milieux humides !

Viviane Bervas
*Vice-Présidente du Conseil
départemental du Finistère à
l'environnement, la biodiversité,
l'économie circulaire, la mer, le
littoral et les espaces naturels*

Michèle Bazin
*Présidente du Forum des Marais
Atlantiques*

Jérôme Bignon
*Président de l'association Ramsar
France, membre honoraire du
Parlement*



- 
- › Pour découvrir rapidement la procédure de labellisation, consultez le document [La procédure pour la labellisation Ramsar](#)
 - › Pour découvrir le label en France, consultez [Les intérêts du label pour les territoires](#)





1- COMMENT ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE RAMSAR ?



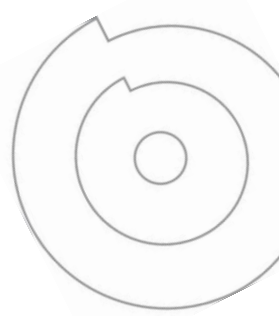
- F°1 Établir la gouvernance.....p. 8
- F°2 Établir les éléments d'opportunité.....p. 12
- F°3 Confirmer les critères écologiques.....p. 15
- F°4 S'engager officiellement dans la démarche.....p. 18

2- COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET RAMSAR ET SOUMETTRE UNE CANDIDATURE ?

- F°5 Construire une implication collective autour d'un projet pour le territoire...p. 20
- F°6 Formuler et valider le projet pour le territoire.....p. 24
- F°7 Soumettre le dossier de candidature au label Ramsar.....p. 27

3 - COMMENT FAIRE VIVRE LE PROJET DU TERRITOIRE ?

- F°8 Animer le projet et suivre sa mise en œuvre dans le temps.....p. 30
- F°9 Profiter d'une dynamique de réseau.....p. 33





Introduction

Mobiliser pour les milieux humides et la biodiversité

La Cellule d'animation pour les milieux aquatiques et la biodiversité (CAMAB) résulte d'un partenariat entre le Conseil départemental, le Forum des Marais Atlantiques et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Finistère. Depuis 2008, elle accompagne techniquement les collectivités finistériennes dans leurs actions de connaissance, de préservation et de gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité.

En 2016, suite à une interpellation de l'association Ramsar France et compte tenu des enjeux majeurs liés à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité, la CAMAB s'est fixé deux nouveaux objectifs :

- Renforcer la valorisation de ce patrimoine en accompagnant les sites potentiellement éligibles vers une labellisation internationale Ramsar ;
- Favoriser l'appropriation sociale des enjeux de préservation en proposant des approches au plus près des habitants, des usagers et des acteurs des territoires.

Le label Ramsar est une reconnaissance internationale de milieux humides remarquables, refuges sur la route de l'avifaune migratrice, écrins pour une faune et une flore fragiles, producteurs de ressources naturelles de qualité et sources de bien-être pour les habitants et les visiteurs. Il valorise à la fois les milieux naturels, les usages favorables au maintien de leurs fonctions écologiques et les actions engagées pour les préserver.

Au-delà de son obtention, l'approche intégratrice qu'il promeut est l'occasion de mobiliser ou de remobiliser autour d'un projet collectif pour le territoire. C'est le sens de la démarche expérimentale portée depuis 2018 par la CAMAB aux côtés de ses partenaires, collectivités locales, universitaires et associations.

Des territoires déjà engagés

En 2016, cinq sites ont été pré-identifiés comme éligibles au label Ramsar, sur la base d'études nationales (rapport Lethier, 1998 ; Conservatoire du Littoral, 1998) : la baie de Morlaix, la baie de Goulven – Keremma, la rade de Brest, la baie d'Audierne et les tourbières des Monts d'Arrée. Les études d'opportunité menées en 2018 sur ces sites ont révélé l'attachement des habitants à ces territoires et ont guidé la construction de démarches adaptées aux contextes locaux. La mise en place d'un réseau de sites candidats au niveau départemental, animé par la CAMAB, favorise les échanges et retours d'expériences entre les sites.

Après un important travail mobilisant les sciences humaines et sociales dans le recueil des paroles d'habitants (Université Rennes 2, Unité Mixte de Recherche Espaces et Sociétés), un premier dossier de candidature a été déposé par les communautés de communes du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud en février 2020, aboutissant à la **reconnaissance de la baie d'Audierne comme 51^{ème} site Ramsar** (septembre 2021).

La mobilisation des acteurs se poursuit aujourd'hui au sein des autres collectivités, présageant la reconnaissance de plusieurs sites finistériens dans les années à venir.




Des expériences mises au service du réseau

Le présent document se propose de guider les collectivités souhaitant s'engager dans un processus de labellisation environnementale de leurs milieux humides, sur la base des enseignements de la démarche Ramsar en Finistère et des retours d'expériences de sites Ramsar en France.

Il détaille les étapes qui jalonnent la démarche et réunissent partenaires et habitants autour d'un projet adossé au label pour le territoire. Chaque étape fait l'objet d'une fiche qui distingue **son objectif spécifique, les éléments impératifs associés, des propositions de mise en œuvre et des recommandations.**

Ces **neuf fiches étapes** sont structurées en trois parties : **(1)** l'engagement du territoire dans la démarche, **(2)** la construction d'un projet Ramsar et la soumission d'une candidature, **(3)** la vie du label sur le territoire.

Le pictogramme  indique la présence d'éléments clés (ex. délibération de la collectivité ou pièce à joindre au dossier).

L'accent a volontairement été mis sur les aspects méthodologiques, les éléments clés et les points de vigilance à anticiper. Ceux-ci demeurent **des recommandations à réinterroger et adapter localement** selon les contextes territoriaux, les contraintes et les besoins. Elles complètent les documents déjà édités par la CAMAB, **disponibles en ligne** :

- **Les fiches de synthèse** évaluant pour chaque site l'opportunité d'une labellisation Ramsar (2018) ;
- **La fiche de procédure** d'une labellisation Ramsar (2018) ;
- **Les intérêts du label pour le territoire** (2020).

Pour rappel, en France, le processus de candidature à la labellisation Ramsar est encadré par la **circulaire relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar** (du 24-12-2009).

La DREAL Bretagne est responsable de l'instruction de la demande d'inscription au label Ramsar (cf. [Contacts](#)). Il est préférable que les échanges formels avec la DREAL donnent lieu à une copie au préfet du Finistère et au sous-préfet concerné, ainsi qu'au préfet maritime lorsque le projet porte sur des espaces marins.

Vers une labellisation de sites Ramsar finistériens : quelques dates...

2016

- Sollicitation de la CAMAB par Ramsar France pour accompagner la labellisation de sites Ramsar en Finistère.

2018

- Étude d'opportunité d'une labellisation Ramsar sur les 5 sites pré-identifiés comme éligibles au label :
 - Identification des critères écologiques autorisant, pour chaque site, une labellisation ;
 - Évaluation de la pertinence d'une démarche de labellisation pour le territoire (entretiens d'acteurs).

2019 - 2020

- Montage d'un projet collectif autour du label sur le site de la baie d'Audierne, avec une équipe de chercheuses en géographie sociale (Universités Rennes 2 - Orléans), aboutissant au dépôt d'une candidature en février 2020 par les communautés de communes du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud ;
- Poursuite du travail d'enquête sur les Monts d'Arrée et définition par le PNRA d'une approche mobilisant agriculteurs, acteurs du tourisme, de l'eau et de l'éducation à l'environnement afin de définir le projet de territoire autour du label.

2021

- Démarrage d'une étude complémentaire sur la baie de Morlaix, avec Morlaix Communauté et l'UBO (Institut Universitaire Européen de la Mer), afin d'identifier les attentes, les besoins et les enjeux d'une labellisation pour le territoire.



Fiche N°1

Établir la gouvernance



› OBJECTIF


Définir le **portage** de la démarche et identifier les acteurs directement impliqués.

› ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Des élus porteurs et motivés

Au sein de la ou des structures porteuses, **des élus référents** doivent être identifiés, qui :

- Apportent leur légitimité politique auprès des acteurs et des citoyens ;
- Assurent le relais entre la ou les structures porteuses et les communes ;
- Informent et sensibilisent les autres élus ;
- Représentent le territoire auprès des instances nationales et internationales.

 Ces élus doivent avoir une bonne connaissance de la démarche Ramsar et de son intérêt pour le territoire, partager le cadre des actions à venir et être prêts à prendre en charge les actions qui seront identifiées grâce à la dynamique de participation. Des temps d'échange réguliers réunissant ces élus sont à prévoir pour s'assurer du partage de ces différents éléments.

Une ou des structures porteuses volontaires et légitimes

La ou les structures porteuses doivent être en capacité d'agir sur l'espace concerné et d'associer largement les acteurs pour construire une démarche collective (légitimité du portage).

Un **co-portage** peut être un choix pertinent, car cela permet de :


- Créer ou renforcer des partenariats ;
- Favoriser l'acceptabilité sociale du label et son rayonnement.

Il peut s'établir entre collectivités riveraines ou entre collectivités et acteurs de l'eau et de la biodiversité.

→ Pour porter l'extension du site Ramsar du **bassin du Dugeon**, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, organisme coordinateur initial, s'est associé au Parc naturel régional du Haut-Jura (aujourd'hui site Ramsar des **Tourbières et lacs de la montagne jurassienne**).

→ Sur le site de la **baie d'Audierne**, les deux Communautés de communes concernées ont choisi de s'engager ensemble en tant qu'organismes coordinateurs pour porter un projet commun à l'échelle d'une entité géographique et sociale cohérente.

Conformément à la **circulaire Ramsar** (2009), la ou les structures porteuses sont confirmées dans le rôle **d'organisme coordinateur** par le **comité de suivi Ramsar** (cf. fig. 1 p. 11, *Les acteurs de la gouvernance Ramsar*).

 Pour garantir la pérennité du projet, elles s'entendent sur le sens du label sur le territoire, le mode de fonctionnement (gouvernance, aspects techniques et financiers), le niveau de construction et de partage avec les acteurs et sur la situation sur le territoire. Elles délibèrent sur leur engagement dans la démarche (voir fiche Étape N°4).



« La labellisation a offert à l'étang de Saint-Paul un coup de projecteur important. Elle a été valorisée par de nombreux acteurs (collectivités locales, offices de tourisme intercommunaux et régionaux...) sur plusieurs jours. Cette démarche a permis à l'ensemble des acteurs politiques de prendre conscience de l'intérêt écologique et économique (tourisme, pêche, agriculture...) des zones humides. Le caractère international que revêt Ramsar offre un rayonnement spécifique au territoire, vu qu'il n'y a que 50 sites français, dont certains prestigieux. Certains l'utilisent comme un vrai axe de leur stratégie de marketing territorial. »

› Étang de Saint-Paul, site labellisé en 2019

Un correspondant de site et un groupe projet en capacité de coordonner une démarche collective

Un correspondant de site doit être désigné par le comité de suivi Ramsar au sein des services de la ou des structures porteuses (cf. fig. 1, p. 11). Il doit être en capacité effective de coordonner la démarche (compétences, légitimité, disponibilité, situation au sein de la structure).

La constitution d'un groupe projet, au côté du correspondant de site, facilite la construction de la démarche et le pilotage d'un projet collectif. Ce groupe de travail opérationnel ne se substitue pas à la gouvernance Ramsar définie par la circulaire (cf. fig. 1, p. 11).


Au sein du groupe projet, **des compétences naturalistes** sont nécessaires au renseignement et au suivi de **la fiche descriptive Ramsar (FDR)**, clef de voûte du dossier de labellisation (voir fiche Étape N°3). Si possible, le groupe projet inclut également **des compétences de médiation et d'animation** pour faire vivre la réflexion et le projet collectif (voir fiche Étape N°5).

Il est intéressant d'associer différents profils d'acteurs autour de ces compétences fondamentales (eau, économie, tourisme, culture...).

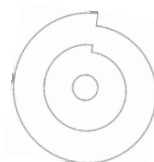
Un comité de suivi identifié et opérationnel

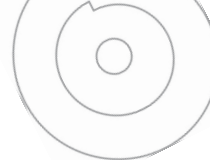
Le comité de suivi Ramsar veille à l'animation de la démarche et assure le suivi des actions au côté de l'organisme coordinateur. **Il est le troisième pilier de la gouvernance du label** : il assure la représentation des acteurs locaux, valide l'identité de l'organisme coordinateur et du correspondant de site, le périmètre et le projet de territoire adossé au dossier de labellisation.

La composition du comité de suivi est libre. Le groupe projet s'assure qu'il intègre les acteurs clés concernés et reflète la diversité des usages et des enjeux sur le site. Il définit et valide avec le comité la place et le rôle de celui-ci dans la mise en œuvre de la démarche, en accord avec les principes définis par la circulaire (voir fiche Étape N°5).

 Lorsque le site recouvre l'essentiel d'une aire protégée dotée d'un comité de gestion, ce dernier constitue préférentiellement le comité de suivi Ramsar (ex. CoPil Natura 2000). Il doit être réuni à l'initiation de la démarche pour **formuler un avis**, qui sera **joint au dossier de labellisation**. **L'évolution du comité existant est à envisager s'il n'intègre pas des acteurs clés pour le projet** et pour faciliter sa transversalité (croisement des enjeux, lien amont-aval sur le bassin versant...).

La composition du comité de suivi peut évoluer une fois la labellisation obtenue, après échanges avec la DREAL.






Des ressources nécessaires, évaluées et mobilisables

L'attribution de moyens spécifiques garantit la capacité de faire vivre le label sur le long terme : temps d'élaboration du dossier, de la fiche descriptive Ramsar et du projet de territoire, temps d'animation de la réflexion collective ante et post labellisation, pour construire des projets associant les acteurs et plus largement les populations (voir fiches Étape N°5 et 8).

Selon les compétences disponibles en interne et l'état des connaissances, il pourra être nécessaire de solliciter un appui extérieur (acquisition de connaissances...). La CAMAB, la DREAL et Ramsar France peuvent être mobilisées pour échanger sur des retours d'expériences et évaluer le contexte du territoire.

 La mobilisation de **financements Natura 2000** est possible sous réserve d'un lien clair entre des actions Ramsar et des actions du DocOb et après **validation préalable** par la DDTM lors de la programmation annuelle de Natura 2000.

La démarche de labellisation autour d'une communauté d'acteurs impliqués peut constituer un levier positif pour l'attribution de certains financements (appels à projet régionaux, fonds européens...).

› Ressources mobilisables :

Fiche [Les intérêts du label pour les territoires](#)

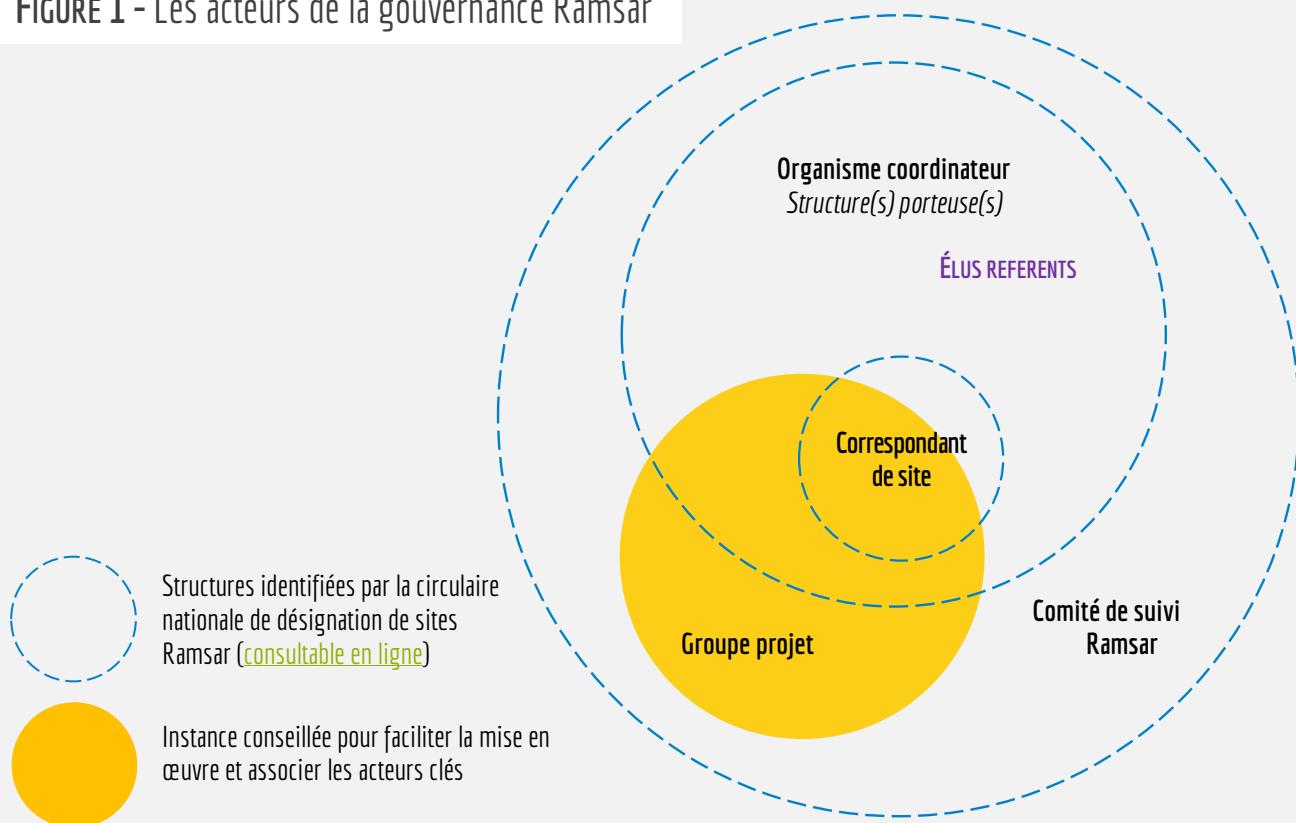
Fiche [La procédure pour la labellisation Ramsar](#)

« Certes, le label n'apporte pas forcément un financement à la clé mais c'est un levier pour dynamiser le territoire, apporter un nouveau regard sur les milieux humides, redorer leur image et montrer leurs atouts. Le fait d'intégrer le réseau national Ramsar est également une valeur ajoutée. »

› Vallées de la Scarpe et de l'Escaut, site labellisé en 2020



FIGURE 1 - Les acteurs de la gouvernance Ramsar





Fiche N°2

Établir les éléments d'opportunité



> OBJECTIF

Valider la **pertinence** de la démarche, identifier les **publics cibles** et les **acteurs volontaires** pour y contribuer.

> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Des publics cibles à définir

L'**identification des publics cibles** de la démarche nécessite de répondre à plusieurs questions :

- À qui souhaite-t-on s'adresser ?
- Quelle démarche souhaite-t-on mener avec ces publics ?
- Quels sont les sujets à aborder et avec qui ?
- Existe-t-il déjà des espaces de dialogue, des processus de participation et de construction collective, en lien avec le site et/ou les sujets identifiés (y compris portés par d'autres structures) ? Leur mise à profit est-elle souhaitable, possible ?

Cette étape s'appuie sur un travail de **pré-identification et de caractérisation des usages et des acteurs concernés et intéressés** (structures, élus, visiteurs, acteurs socio-économiques en lien avec les milieux/ressources naturelles, réunis en associations ou non organisés, etc.). Elle alimente l'état des lieux sur le site et l'évaluation de l'opportunité de la démarche, et est un préalable à la rencontre d'acteurs et à l'identification de leurs attentes, regards et besoins.

Ce travail permet :

- D'identifier la bonne échelle d'action pour rencontrer, écouter et échanger (périmètre géographique et social de la démarche) ;
- D'identifier les acteurs ou groupes d'acteurs susceptibles de jouer un rôle important (ex. associations, syndicats, autres organisations... impliqués dans la vie du site, représentatifs de différents secteurs d'activités et susceptibles de toucher une diversité d'utilisateurs) ;
- D'identifier les différents niveaux d'implication possibles ;
- De mettre en œuvre une démarche ancrée localement.

Ces données peuvent prendre la forme d'**une cartographie des acteurs**, de leurs relations et rôles, qui constituera un support de réflexion collective partageable.

À ce stade exploratoire, la ou les structures porteuses pré-identifient **l'objet et le cadre de la participation**, y compris ses limites, leviers et points de vigilance (quelle participation, de qui, pourquoi). Le groupe projet s'appuie sur un **pré-calendrier de projet** qui intègre la participation, les grandes étapes, échéances et contraintes temporelles (élection, événement local, etc.).

Les acteurs rencontrés dans le cadre de la mise en place de la démarche peuvent être sollicités pour ce travail d'identification (identification progressive dite « boule de neige »).



Des acteurs clés pour conforter le projet


Cette première phase permet d'identifier **des acteurs clés**, prêts à construire et porter la démarche avec la ou les structures porteuses. Ce réseau d'acteurs s'étoffera lors de la mise en œuvre de la participation.

Les acteurs clés peuvent également être « publics cibles ». Il peut s'agir d'élus locaux (possible rôle moteur dans la démarche, connaissance fine du territoire, des acteurs, de sujets d'intérêt...), de professionnels de la ou des structures porteuses (services à associer au projet), de structures partenaires ou des personnes ressources extérieures (acteurs économiques, experts...). Ils peuvent participer au groupe projet ou aux groupes de travail autour de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire (voir fiches Étape N°5 et 6).

Le groupe projet **interroge et valide la pertinence et le sens** de la démarche en rencontrant ces acteurs clés (regards et vécus liés au site, intérêts et besoins, regard sur la démarche). Groupes de travail restreints et **entretiens individuels** peuvent être mobilisés pour cette étape. Ces échanges doivent permettre :

- De commencer à informer et à associer concrètement les acteurs concernés ;
- D'identifier une volonté et une dynamique commune ;
- De construire le cadre de la participation, en précisant les articulations mais aussi les tensions possibles entre acteurs.

La rédaction d'**une note méthodologique**, en amont de ces échanges, puis d'**une synthèse des éléments recueillis** permet de partager, au niveau de la ou des structures porteuses, le sens de la démarche et le cadre de la participation (perceptions, intérêts, préoccupations...).

 **L'absence de proximité**, de dialogue ou l'existence de tensions entre acteurs concernés peuvent freiner une mobilisation pérenne derrière le ou les porteurs. Dans ce cas, il est recommandé de prévoir une étape amont de concertation, avec l'appui possible d'un intervenant extérieur, voire de réinterroger le portage au profit d'un autre acteur de manière à faciliter la dynamique locale.

« Pour le jeune site des Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre, la labellisation Ramsar est un atout depuis la genèse du projet. Dès la préparation à la labellisation, les acteurs impliqués ont réfléchi collectivement à une nouvelle échelle de territoire cohérente, avec une approche transversale. Cette concertation a permis de fédérer autour d'objectifs communs : la préservation des zones humides et la mise en lumière de cette entité géographique spécifique. Lors de la labellisation, l'appropriation a été immédiate par les acteurs du territoire et les élu.e.s, qui ont communiqué sur le site et ses richesses. Au-delà des « convaincus récompensés », il y avait aussi les sceptiques pour lesquels l'obtention du label a accru la vigilance et l'implication. »

› **Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre, site labellisé en 2017**

Une adéquation avec les problématiques environnementales touchant l'espace concerné

Les problématiques écologiques liées au site et **les enjeux socio-économiques** dépendants doivent être identifiés, en interrogeant les différentes échelles, de la collectivité au bassin versant (vigilances, besoins, adéquation à la démarche et réponses possibles...). Les acteurs invités à la concertation soulèveront ces sujets depuis leurs propres grilles de lecture (pratiques, perception et compréhension individuelles et collectives des enjeux sur le bassin versant...).

Une situation problématique sur le plan écologique n'est pas systématiquement un frein. Cela dépend notamment de **la position des acteurs** (priorités et lectures de la démarche), de **la nature du problème** (perspectives d'évolution, réversibilité...) et des actions prévues en faveur de sa résolution.

Une articulation avec les projets et les politiques du territoire

Le groupe projet identifie les politiques et projets susceptibles d'interférer avec l'espace du site et/ou la démarche de labellisation (État, Région, collectivité locale, association...) pour :

- S'assurer de l'absence d'incompatibilité ;
- Identifier les sources de tension ;
- Construire la transversalité des actions (aménagement du territoire, politique économique et touristique...).

Cette analyse permettra de s'assurer que la ou les structures porteuses peuvent s'appuyer sur **des leviers favorables** et d'identifier des espaces de dialogue à articuler à la démarche Ramsar.

Une forte sollicitation des acteurs peut freiner leur implication et nuire à la confiance accordée aux porteurs. Il est conseillé d'identifier les actions existantes et de mener un travail avec les partenaires concernés sur l'apport de la démarche Ramsar (lignes d'action communes, valorisation possible, divergences). Ce travail doit permettre de coordonner/limiter les sollicitations.

> Un premier niveau de vision commune de la démarche de labellisation

À ce stade, la ou les structures porteuses ont identifié **les sujets auxquels elles souhaitent répondre et les attentes des partenaires** (ce qui est recherché pour les porteurs, les acteurs du territoire et le site).

Elles ont précisé l'esprit et l'opportunité de la démarche, en cohérence avec les principes du label et le contexte local, et vérifié son articulation avec les démarches existantes.

Une synthèse de ces éléments pourra servir de support d'échanges avec les élus et partenaires impliqués. **Ce fil rouge** permettra de préciser le cadre de la participation.

« Un groupe de travail Ramsar regroupant les différents acteurs du marais a été créé. Dynamique et force de propositions, il pilote des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public (émission de radio, JMZH, parcours nature pour les scolaires). Chose que je n'avais pas réussi à mettre en place sous la bannière Natura 2000 ! On peut regretter que la visibilité du label Ramsar soit faible à l'échelle nationale. Une meilleure visibilité aiderait grandement le maintien des dynamiques locales. »

> Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts, site labellisé en 2017

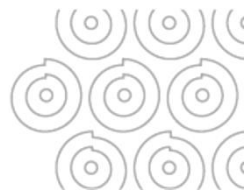
« La candidature du marais Audomarois au réseau des sites Ramsar a été le fruit d'un travail partagé entre élu-e-s et techniciens des différentes structures locales. Ce fut l'occasion d'aborder les questions de préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité et valorisation des savoir-faire ancestraux. La labellisation fut accueillie comme une reconnaissance du travail entrepris pour protéger le marais depuis les années 2001. »

> Marais Audomarois, site labellisé en 2008



Fiche N°3

Confirmer les critères écologiques



> OBJECTIF

Déterminer les critères écologiques justifiant la labellisation et valider les données associées.


> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Les critères justifiant la labellisation

Pour être labellisé, un site doit répondre à au moins **un des neuf critères d'identification** définis par la Convention Ramsar. Cette argumentation est détaillée dans **la fiche descriptive Ramsar (FDR)**, document central du dossier de labellisation qui permet d'appréhender les caractéristiques écologiques du site, ses usages et ses menaces. Celle-ci est renseignée au format papier ([FDR vierge à télécharger](#)) puis en ligne, via **un code d'accès** à solliciter directement auprès du Ministère une fois l'engagement dans la démarche validé par le comité de suivi ([voir Fiche N°7 et rubrique Contacts](#)).

La fiche descriptive Ramsar

Pour la renseigner, le référent du groupe projet évalue les caractéristiques écologiques du site, en lien avec **des référents scientifiques et acteurs locaux** (cf. [liste des référents scientifiques potentiels pour le Finistère, p. 17](#)).

 Il est essentiel de **prendre connaissance des éléments demandés par la FDR dès l'initiation de la démarche**. Il n'existe pas de protocole précis pour l'établir mais un important travail bibliographique, de validation puis de saisie des données est nécessaire (à programmer dans le calendrier de projet).

Il est conseillé de privilégier **une analyse des données par critère**. Le choix des critères, des éléments pour chaque critère et de leur méthodologie d'analyse est évalué par le groupe projet, avec l'appui de référents extérieurs. Plusieurs approches peuvent être croisées :

- Données scientifiques existantes (DocOb Natura 2000, plan de gestion...);
- Échanges avec des référents scientifiques et des acteurs locaux pour une lecture des enjeux sur le site et l'identification des sources de données ;
- Synthèse bibliographique (listes rouges et inventaires).

Un tableau de synthèse reprenant les éléments pour chaque espèce, communauté écologique ou habitat facilitera le renseignement des volets Espèces et Habitats de la FDR.

Un échange continu avec la DREAL permet de consolider la FDR. Il convient d'attendre sa validation avant de procéder à sa saisie en ligne (→ prévoir **un envoi intermédiaire** avant soumission du dossier + temps de saisie à anticiper). La validité des arguments sera appréciée lors de l'instruction du dossier (notamment par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et le Muséum National d'Histoire Naturelle qui pourront demander des compléments ou des modifications).

Les FDR de sites récemment labellisés, consultables depuis le [Service d'information sur les Sites Ramsar](#), et le [Manuel 17 : Inscription de sites Ramsar](#) sont des aides précieuses. Des échanges avec l'association Ramsar France et des sites Ramsar compléteront utilement ces éléments.


Un périmètre Ramsar

Plusieurs scénarios peuvent être envisagés :

- Le périmètre est celui de l'aire de gestion existante (Natura 2000, réserve naturelle...);
- Le périmètre recouvre l'aire de gestion existante et intègre à ses marges immédiates des espaces humides sous protection foncière (ENS, CDL) ou réglementaire (sites inscrits, APPB) ;
- Le périmètre intègre des espaces en communication fonctionnelle mais non inclus dans une aire de gestion (ZNIEFF, ZICO, inventaire permanent des zones humides).

Le périmètre peut inclure des milieux non humides, s'ils font partie d'**un ensemble fonctionnel**.

À l'inverse, des espaces peuvent exceptionnellement être retirés d'un périmètre de gestion s'ils sont considérés incompatibles avec la valorisation Ramsar, après validation des motivations et alternatives par **le comité de suivi** et échanges avec la DREAL.

 Lorsqu'une aire de gestion existe, il est recommandé de prendre appui sur celle-ci (cf. [circulaire nationale de désignation](#) et Fiche Étape N° 1).

« La démarche Ramsar est une réelle opportunité pour travailler localement sur la thématique des milieux humides et de façon transversale. Les Vallées de la Scarpe et de l'Escaut, labellisées depuis peu (2 février 2020) couvrent une surface de 27 662 ha et concernent 50 communes. Attention à garder un périmètre fonctionnel ! »

› Vallées de la Scarpe et de l'Escaut, labellisé en 2020


Un plan de gestion

Un site Ramsar doit être doté d'**un plan de gestion qui garantit la prise en charge des enjeux liés à la préservation des milieux** et espèces naturels (la FDR ne constitue pas un plan de gestion).

Lorsque le site **ne diffère pas ou peu** d'une aire protégée existante dotée d'un plan de gestion actualisé et opérationnel, ce dernier tiendra lieu de plan de gestion Ramsar (cf. [Circulaire](#)), même s'il conviendra d'ajouter un volet Ramsar lors de sa révision. Si le plan de gestion ne concerne qu'une partie du site, il pourra être nécessaire de le compléter (état des lieux et mesures de gestion).

S'il n'existe pas de plan de gestion opérationnel, un plan spécifique devra être établi dans les 6 ans après l'attribution du label. Des orientations de gestion devront être précisées dans le dossier de labellisation. L'élaboration participative de ces orientations est un levier d'intéressement des acteurs et de mise en cohérence de l'existant (mise à niveau des connaissances, définition des priorités, visibilité des actions... (Voir fiches Étape N°4 et 5). Le guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels est une ressource utile le cas échéant ([en ligne](#)).

Si plusieurs plans de gestion coexistent (DocOb, SAGE, plans d'action d'aires protégées...), la démarche Ramsar peut permettre de travailler à un document intégrateur (ex. synthèse mettant en avant les orientations, objectifs et articulations et renvoyant vers les différents documents).

 Le plan de gestion de référence ou les plans existants sont joints en **annexe au dossier de labellisation**.

→ **Ressources mobilisables :**

Pour une approche méthodologique détaillée par critère, consulter le [rapport d'étude de Kevin Silliau \(SILLIAU, 2018\)](#).

Pour un exemple récent : [Tableau de synthèse de la baie d'Audierne](#) et [FDR associée](#) (dossier de labellisation).

Pour des FDR de sites récemment labellisés : [Vallées de la Scarpe et de l'Escaut](#) ; [Étang de Saint-Paul](#) ; [Marais de Sacy](#) ; [Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre](#) ; [Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts](#) ; [Marais Vernier et Vallée de la Risle maritime](#)...

* **Référents potentiels pour la fourniture de données et la relecture de la FDR :** Association pour l'étude et la conservation des sélaciens (A.P.E.C.S), Bretagne Grands Migrateurs (BGM), Bretagne Vivante, Conseil départemental du Finistère (CAMAB), Conservatoire botanique national de Brest, Conservatoire du littoral (CDL), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA), Groupe mammalogique breton (GMB), Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Finistère (FDPPMA), Institut Universitaire européen de la mer (IUEM), Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) – Station biologique marine de Concarneau et Station biologique de Roscoff, Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), Océanopolis, Réserves naturelles de France (RNF) et les syndicats de bassin versant concernés.



Fiche N°4

S'engager officiellement dans la démarche

> OBJECTIFS

Engager le territoire dans la procédure de labellisation Ramsar.


> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

L'engagement de la structure porteuse auprès de la DREAL

Un courrier de demande d'initiation est adressé à la DREAL pour acter l'engagement de la ou des structures porteuses. Il présente :

- Les grandes caractéristiques du site ;
- La motivation de la démarche ;
- Son portage local ;
- La mobilisation des acteurs pour mettre en œuvre la démarche ;
- Les critères déjà pré-identifiés ([voir fiche Étape N°3](#)).

Il est conseillé de faire copie du courrier à la Préfecture, à la Préfecture maritime (lorsque des espaces marins sont concernés) et à la sous-préfecture le cas échéant, pour les informer et faciliter les échanges futurs.

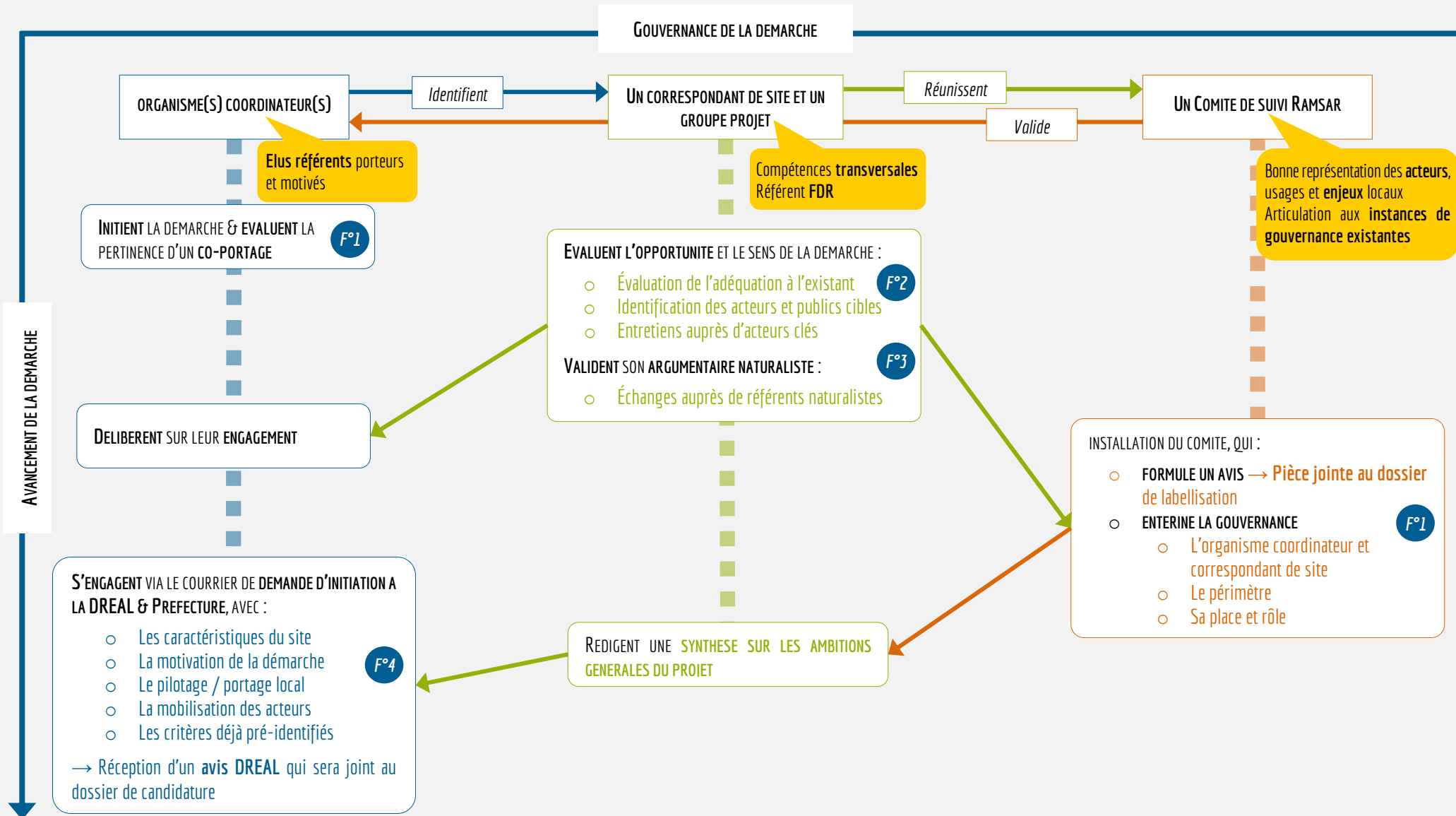
 Le groupe projet s'assure que la ou les **structures porteuses ont délibéré** favorablement et **signé ensemble** le courrier de demande d'initiation de la démarche.

Cet engagement implique que les acteurs concernés ont été informés au préalable. Il peut être intéressant à ce stade d'avoir eu un échange avec les communes concernées, même si le portage se fait à un autre niveau (présentation dans les commissions appropriées, rencontres d'élus, [voir fiche Étape N°1](#)).

L'accusé de réception de la DREAL sera à joindre au dossier de labellisation.



Schéma récapitulatif : Comment engager le territoire dans la démarche Ramsar ?





Fiche N°5

Construire une implication collective autour d'un projet pour le territoire



> OBJECTIF

Impliquer les acteurs et bâtir un projet collectif à partir des usagers, de leurs pratiques et de leurs représentations du site.

> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Une approche indispensable à l'adhésion des acteurs

La mise en œuvre de la participation autour de la démarche contribue à :

- Améliorer la connaissance du site (documenter les pratiques, initiatives, perceptions... liées au site et les regards sur la démarche) ;
- Structurer le projet, définir des objectifs et actions répondant aux attentes, besoins et préoccupations exprimées (clarifier les enjeux pour les personnes concernées) ;
- Favoriser les liens entre les participants, l'échange et le partage des savoirs ;
- Les impliquer dans la construction d'un projet pour le site.

Pour la ou les structures porteuses, **deux niveaux** sont à distinguer :

- L'animation de la démarche globale (comité de suivi, échanges avec les élu.e.s...) ;
- L'animation de la participation autour d'espaces de dialogue (entretiens, ateliers participatifs...).

Deux grandes étapes structureront cette dernière :

- Un temps consacré au recueil et à l'exploration des sujets ;
- Un temps de restitution et d'échanges autour des éléments recueillis, avec validation éventuelle.

Les éléments recueillis nourriront l'écriture du projet de territoire autour du label (voir fiche Étape N°6).

Les principes de la participation

Cette mise en œuvre repose sur la définition **des principes de la participation** par le groupe projet : ses objectifs, les sujets à aborder, les niveaux d'implication et les formats associés (entretiens, ateliers, visites sur site...), le fonctionnement (animation, type et nombre de participants...), les ressources mobilisées et le calendrier. Le partage de ce calendrier permet à l'ensemble des acteurs de visualiser la progression de la démarche et leur place dans celle-ci.

Les limites de la participation sont également posées : ce qui peut et ne peut pas être pris en charge par celle-ci, ce qui peut et ne peut pas évoluer (sujets, format, « mandat » des participants...).

Ces éléments sont validés avec les élus référents, partagés avec le comité de suivi et, a minima, présentés aux participants. Cette clarification sera un facteur de confiance et de motivation (ce qui est attendu, comment cela va se passer, le calendrier prévu, le pouvoir octroyé, le devenir de leur contribution...).



Le groupe projet s'appuie sur **une stratégie de communication** adaptée aux différents publics et mise en œuvre tout au long du processus (qui doit être informé, qui doit être associé à la construction de propositions, à la prise de décision...). Cette communication fera partie intégrante du processus participatif.

Les acteurs de la participation

L'animation

La personne en charge de l'animation coordonne et facilite le dialogue. En charge du bon déroulement des échanges, elle incarne **une position de neutralité** et d'écoute dans la démarche.

Deux possibilités pour cette animation :

- Une personne rattachée à la ou aux structures porteuses. Elle doit pouvoir prendre du recul et ne pas exprimer les intérêts de son employeur le temps du débat (parfois difficile si la personne est bien identifiée par les participants).
- Intervention d'un « acteur tiers » (ex. universitaire, bureau d'étude, association...). Son intégration dans la mise en œuvre de la participation et le passage de relais ultérieur doivent être anticipés (validation d'une organisation avec le groupe projet, rôles de chacun...).

L'évaluation de la situation du territoire et des ressources de la ou des structures porteuses permet de définir le besoin de mobiliser des personnes ressources extérieures.

Des participants parmi les publics cibles

Une fois les publics cibles identifiés (voir Fiche Étape N°2) et les principes de la participation retenus, **l'identification des personnes à associer** est une étape qui doit être bien cadrée et justifiée. Différents facteurs sont à considérer :

- Les objectifs et les sujets de la participation ;
- L'échelle de dialogue (périmètre géographique et social délimitant la participation) ;
- Le temps et les ressources disponibles (capacité d'action de l'animateur, moyens fournis...).

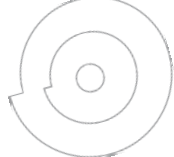
Le dimensionnement des espaces de dialogue peut être compliqué lorsque le nombre d'acteurs potentiels est grand. Ces espaces de dialogue peuvent être jaugés et multipliés dans le temps et sur le territoire afin de favoriser la construction collective de sujets et d'actions (→ impact sur le calendrier de projet).

Le lien aux élus du territoire

Des élus intéressés par la démarche peuvent se mettre en retrait, voire devenir réfractaires, face à l'émergence de sujets sensibles dans le cadre de la participation.

Il est important de les solliciter personnellement pour connaître leur regard et évaluer leur rôle dans la participation, en amont de son calibrage (voir Fiche Étape N°2).

Des échanges en commissions communales peuvent aussi permettre d'anticiper ces écueils et de s'assurer que les élus des territoires sont suffisamment informés et en capacité de s'investir. La rencontre et le témoignage d'autres élus impliqués pourront apporter une expérience concrète importante (visite de site, voir Fiche Étape N°8).



La restitution aux participants


La mise en œuvre de la participation donne lieu à une restitution auprès des personnes mobilisées. Cette étape permet à l'animateur et au groupe projet :

- D'échanger sur les éléments recueillis et de répondre aux interrogations ;
- De préciser les orientations, les actions à déployer et de valider les points nécessaires (quoi, comment...);
- De conforter une communauté d'acteurs impliquée dans la mise en œuvre des actions ;
- De veiller à la cohérence de la démarche et de son sens.

Selon le format et les objectifs de la participation, **différentes restitutions sont envisageables** :

- Auprès de chaque groupe pris séparément ;
- Auprès de tous les participants réunis ;
- Auprès des populations ;
- Auprès des élus locaux.

La restitution des ateliers peut être l'occasion d'échanger sur **les grands axes du plan d'action** adossé au label, que la participation aura fait émerger. Si la mise en œuvre d'actions prioritaires est envisagée, elle peut être concrètement étudiée avec une communauté d'acteurs intéressés (voir fiche Étape N°7).

 Si l'animation a été pilotée par un acteur extérieur qui se retire de la démarche à ce stade, il faut anticiper le passage de relais et évaluer un accompagnement futur (suites et lien aux participants).

L'envoi aux participants d'**une synthèse des échanges** auxquels ils ont pris part contribue également fortement à leur mobilisation. **Ces retours sont centraux en tant que bilan à partir duquel les acteurs envisagent la poursuite du projet.**

« Une des premières difficultés relatives à cette démarche est l'appropriation des termes utilisés par la population et les élu-e-s. Le terme de zone humide n'est pas flatteur et ne suscite que très rarement une image claire de ce que cela représente. Pour beaucoup de personnes, zone humide implique interdiction, inondation, contraintes, etc. »

› Marais Audomarois, site labellisé en 2008

Différentes formes de participation possibles

En fonction des objectifs poursuivis, des ressources et de l'identité du pilote de la participation, différents **formats d'échanges et de mobilisation** peuvent être mis en œuvre :

- Individuel (ou très restreint, avec 2-3 personnes autour de l'animateur) ;
- Collectif (groupes dits « mixtes » ou « homogènes » en fonction des catégories d'acteurs qui s'y côtoient et des principes de fonctionnement retenus).

Ces formats sont liés aux objectifs de la participation (définis ci-avant) :

- Le recueil d'avis, de témoignages ;
- L'acquisition de connaissances et de compétences ;
- L'ouverture de la prise de décision ;
- L'émergence d'initiatives citoyennes...



Ils peuvent être appuyés par des techniques et outils d'animation et de facilitation.

→ **Ressources mobilisables :**

Livret Comment mettre en œuvre un projet de territoire participatif ? (CAMAB, à paraître)

Rapport d'étude Université Rennes 2 : « Convention de partenariat pour le partage des enjeux de préservation des milieux aquatiques avec les Finistériens »

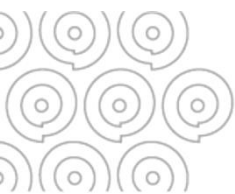
« L'objectif de l'obtention de la labellisation Ramsar sur les Marais de Sacy a été une reconnaissance des actions menées par les communes et les acteurs locaux depuis plusieurs années. Les Marais de Sacy restent difficiles à découvrir : propriétés privées et communales fermées, propriété départementale ouverte en visites guidées. La labellisation a permis d'aborder l'ouverture en s'appuyant sur le voisinage géographique des marais : développement de partenariats (communautés de communes) et de projets de mise en place de structures pour développer la découverte des Marais de Sacy, notamment du grand public (panneaux, cheminement pédagogique, chemins de randonnées, évènementiels comme la journée mondiale des zones humides...). »

› **Marais de Sacy, site labellisé en 2017**

« Les 4 années de travail pour suivre la procédure de candidature au label ont été l'occasion de mener une concertation auprès des acteurs du territoire et de renforcer la sensibilisation des habitants au sujet des milieux humides. Cela a également été pour nous le moyen de créer un groupe de travail pluridisciplinaire sur l'histoire des milieux humides. [...] Il est indispensable de prendre le temps d'échanger avec les acteurs du territoire pour qu'ils puissent s'approprier le sujet. »

› **Vallées de la Scarpe et de l'Escaut, site labellisé en 2020**





Fiche N°6

Formuler et valider le projet pour le territoire



› OBJECTIF

Structurer le projet de territoire et proposer un plan d'action associant les différents acteurs.

› ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Un projet de territoire adossé au label

La demande de labellisation doit être accompagnée d'**un projet de territoire**. Il précise le fonctionnement entre les acteurs, la gouvernance associée et les moyens mobilisés et est concrétisé par **un plan d'action** (Fiche [La procédure pour la labellisation Ramsar](#)), articulé notamment au plan de gestion du site.

Un plan d'action valorisant l'existant et initiant de nouvelles dynamiques

Le plan d'action **définit des axes prioritaires déclinés en objectifs et actions** et traduit le sens de la démarche pour le ou les porteurs (cf. fig. 2, p. 26, [Le dossier de labellisation Ramsar](#)).

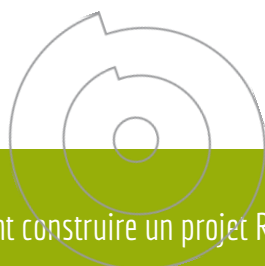
Le groupe projet doit s'assurer, en lien avec les élus référents, que le plan d'action :

- Intègre les regards et attentes exprimées par les participants (respect de la concertation menée) ;
- Prend en compte les différents publics et partenaires (élus, habitants, associations, acteurs socio-professionnels...) ;
- Valorise et renforce les actions existantes et identifie de nouvelles actions ;
- Définit des objectifs opérationnels et transversaux (lien milieux-société) ;
- Prévoit un portage partagé des actions (mise en lumière et coordination des initiatives, engagement des acteurs) ;
- Assure la continuité de la mobilisation des participants entre les phases de concertation et de mise en œuvre du plan d'action et projette la démarche dans le temps (priorisation, phasage) ;
- Contient des actions de communication (démarche, actions et enjeux associés).

L'implication de membres du comité de suivi aux côtés du groupe projet peut conforter cette construction. Plus large, ce groupe de travail implique des acteurs locaux et facilite une lecture croisée des sujets identifiés (acteurs associatifs de et au-delà de l'environnement...) (cf. fig. 3, p. 26, [Les espaces de dialogue autour du dispositif de gouvernance Ramsar](#)).

Le plan d'action peut être plus ou moins détaillé au moment du dépôt du dossier. L'approfondissement des pistes d'actions et les arbitrages pour construire des solutions concrètes peuvent intervenir après le dépôt de candidature (via des processus participatifs spécifiques par exemple).

Il peut être intéressant d'identifier une action spécifique au **suivi-évaluation du plan d'action** (voir fiche [Étape N°8](#)).



Des problématiques à considérer dans la démarche

Le projet de territoire doit répondre à **l'enjeu premier de maintien de la qualité environnementale et de promotion d'une économie durable** liée aux milieux naturels. Pour ce faire, il doit répondre aux problématiques relatives à l'équilibre entre les usages, la fréquentation, la valorisation et la préservation de la qualité environnementale et œuvrer à fédérer autour du label.

La participation peut susciter des échanges sur des problématiques extérieures au périmètre du site : ressource en eau dans ses dimensions qualitatives et quantitatives, pratiques ou projets susceptibles d'être évoqués par les participants... La démarche Ramsar n'a pas vocation à traiter de telles problématiques mais à favoriser la construction de réponses collectives sur les sujets qui mobilisent les habitants (partager des connaissances scientifiques, mettre en commun des savoirs, favoriser des usages durables...).

« Cette labellisation a mis en exergue la nécessité de préserver les trames vertes et bleues mais également les problématiques liées à la gestion du bassin versant. »

› Étang de Saint-Paul, site labellisé en 2019

Une validation par les acteurs locaux

Il est conseillé de **valider le projet de territoire avec les élus référents** et de le **partager** avec le comité de suivi et l'ensemble des acteurs associés. Ce partage est l'occasion de solliciter un avis officiel auprès de partenaires locaux et institutionnels (communes et EPCI concernés, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conservatoire du littoral, Chambre d'agriculture, Fédérations de pêche et de chasse...). → **La liste des consultations effectuées** et **la synthèse des avis** recueillis sont jointes au dossier de candidature (cf. **Fiche N°7**). Des échanges avec le Conseil départemental, la DREAL et Ramsar France facilitent l'identification des consultations nécessaires ; des consultations complémentaires pouvant être réalisées par le Préfet lors de l'instruction du dossier.

« L'après-labellisation se concrétise par la rédaction d'un plan de gestion intégrateur. Il s'agit d'une continuité qui promeut la concertation et la co-construction pour aboutir à un plan d'action stimulant et ambitieux. Pour notre Département, l'ensemble de cette démarche a favorisé le lancement et le développement de projets de recherches innovants et a engendré de nouveaux partenariats (CNRS, Universités...). »

› Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre, site labellisé en 2017

« Pour l'extension du site, nous sommes deux structures, le PNR du Haut-Jura et l'EPAGE. Nous avons dû beaucoup plus travailler sur un projet de territoire de zones humides, car le territoire est plus large et plus éclaté et, à mon sens, l'idée de formaliser un véritable projet "Ramsar", qui travaille aussi bien sur les milieux humides que l'ensemble du BV (urbanisme, agriculture...), permet de donner plus de cohérence et plus de sens aux élu.e.s notamment. Nous n'en sommes qu'au stade de la désignation de cette extension, donc je ne peux écrire à ce jour comment nous nous en sortirons sur ce projet. Mais nous nous sommes vraiment focalisés sur les enjeux de l'eau (quantité/qualité) qui est une problématique récurrente ces dernières années avec de grosses pénuries, car pas d'eau, pas de zones humides. »

› Tourbières et lacs de la montagne jurassienne, extension du site du Bassin du Drugeon (2003 › 2021)

→ **Ressources mobilisables :**

Livret Comment mettre en œuvre un projet de territoire participatif ? (CAMAB, à paraître)

Le dossier de candidature Ramsar de la Baie d'Audierne

Fiche La procédure pour la labellisation Ramsar

FIGURE 2 - Le dossier de labellisation Ramsar

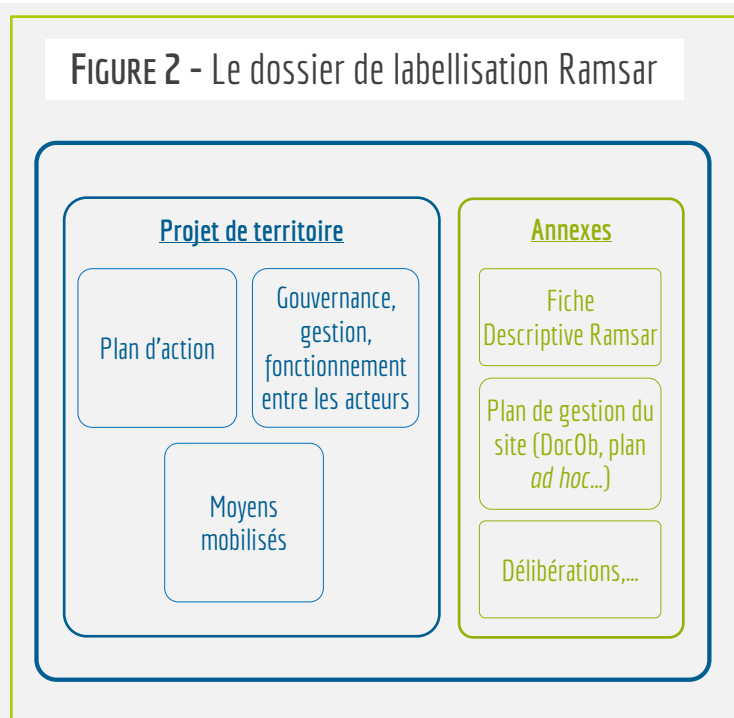


FIGURE 3 - Les espaces de dialogue autour du dispositif de gouvernance Ramsar

Évaluer et mobiliser les instances existantes si pertinent (Comité de Pilotage Natura 2000, groupes de travail SAGE, etc.)



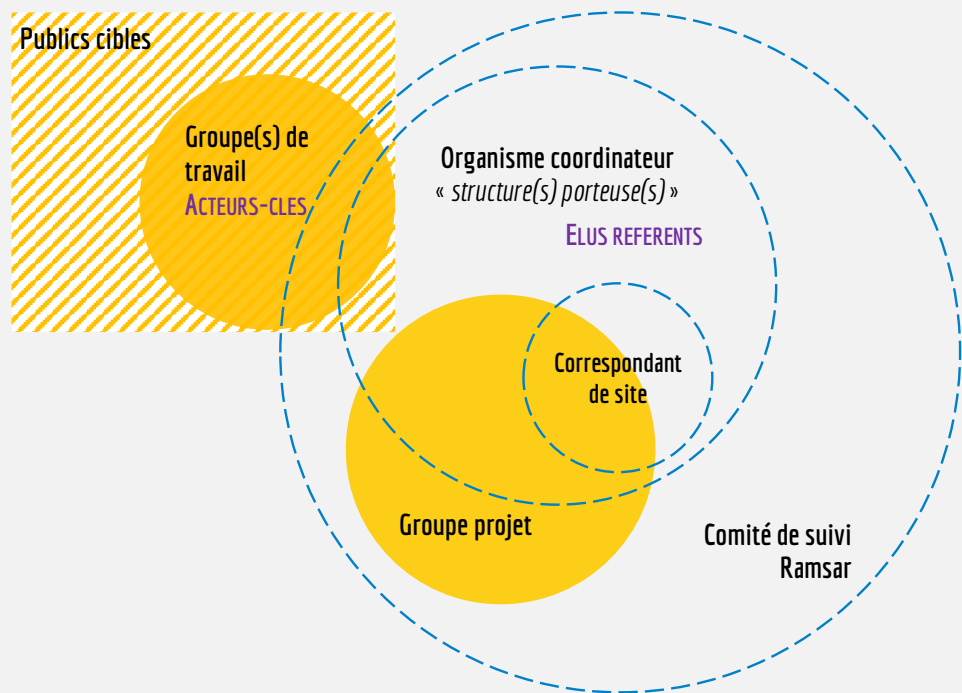
Structures identifiées par la circulaire nationale ([consultable en ligne](#))



Instance conseillée pour faciliter la mise en œuvre, associant les acteurs-clés



Les publics à qui s'adresse la démarche (élu.es, usagers, organisations...)





Fiche N°7

Soumettre le dossier de candidature



> OBJECTIF

Soumettre et présenter le **dossier de candidature** au label Ramsar.

> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Le contenu du dossier de labellisation Ramsar

La rédaction du dossier n'est pas soumise à des contraintes formelles, hormis pour la FDR. Il doit toutefois **traiter certains sujets et inclure des annexes précises** (au format PDF) :

- Le projet de territoire, ou « rapport de candidature » définit :
 - **Le projet** du territoire autour du label : sens du label, engagement du territoire en faveur des milieux humides, place des populations et plan d'action prévu ;
 - **La gouvernance** et le fonctionnement entre les acteurs (portage local) ;
 - **Les moyens** dédiés au plan d'action, existants ou nouveaux (volet financier).
- Un dossier des annexes numérotées :
 - Le sommaire des annexes numérotées ;
 - **L'accusé de réception** de la DREAL suite à la demande d'initiation de la démarche ;
 - Une ou des cartes figurant clairement **le périmètre du site** (en PDF et sous SIG au format .SHP) et **les aires gérées et préservées** existantes (articulation des différents périmètres) ;
 - Le détail de **la gouvernance** : membres du comité de suivi, coordonnées du correspondant de site et informations sur l'organisme coordinateur ;
 - **La FDR** (format Word + renseignement en ligne via le code d'accès du Ministère) ;
 - **Le plan de gestion** existant ou élaboré à cet effet ;
 - **Les comptes rendus** des réunions du comité de suivi et autres le cas échéant ;
 - Une synthèse de **la participation engagée** sur le territoire ;
 - La liste **des consultations effectuées** et **la synthèse des avis recueillis** (Conservatoire du littoral, Conseil départemental, communes, syndicats de bassin, organisations professionnelles...);
 - **Des photographies** permettant d'appréhender l'ensemble du site (elles illustreront la page dédiée au site sur le site Internet de Ramsar).



Les délibérations de la ou des structures porteuses sur le projet sont à joindre également.

Un processus d'instruction marqué par des présentations

Le dossier complet, signé par la ou les structures porteuses, est transmis **par courrier et par mail** au Préfet du Finistère et à la DREAL. **Une copie mail** est faite au Ministère et à Ramsar France ([rubrique Contacts](#)). Il est recommandé d'envoyer **un pré-dossier** à la Préfecture et à la DREAL afin de valider sa composition, de répondre aux interrogations et d'évaluer la position de ces acteurs (accord au dépôt du dossier).


La DREAL consulte les services déconcentrés de l'État et les établissements publics concernés, ainsi que les instances dont l'expertise lui paraît pertinente (non consultées par les porteurs ou qu'elle juge nécessaire de reconsulter), puis transfère le dossier de candidature avec la synthèse des avis recueillis au Ministère.

Cette instruction donne lieu à **trois temps successifs de présentation** de la candidature :

1. Présentation devant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN, Rennes > sollicité par la DREAL) ;
2. Présentation sur site au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN, sur site > sollicité par le Ministère) ;
3. Présentation devant le Conseil national de la protection de la nature (CNPN, Paris > sollicité par le Ministère).

La présentation devant le CSRPN se concentre sur les enjeux naturalistes associés au site. Il faut insister sur leur dimension nationale, voire internationale (espèces ou habitats) et apporter une vision globale du site pour un public qui lui est étranger.

La visite du site par le MNHN, accompagné de représentants du ministère et de Ramsar France, s'effectue généralement sur deux jours. Elle vise à appréhender le site dans toutes ses dimensions (enjeux écologiques, usages, dynamique locale). Cette visite, libre dans sa forme, peut constituer **un temps fort de l'association des acteurs**. Sa préparation est à finaliser en groupe projet, en lien avec la DREAL, le Ministère, le MNHN et Ramsar France. À son issue, le MNHN remet au Ministère et au CNPN **un rapport détaillant ses appréciations et recommandations**. Il guidera l'avis du CNPN et du **Groupe national pour les milieux humides** (GNMH), dernière étape avant l'envoi motivé au secrétariat de la Convention pour désignation.

 Ces présentations peuvent donner lieu à des recommandations conduisant à l'amendement du dossier de candidature.

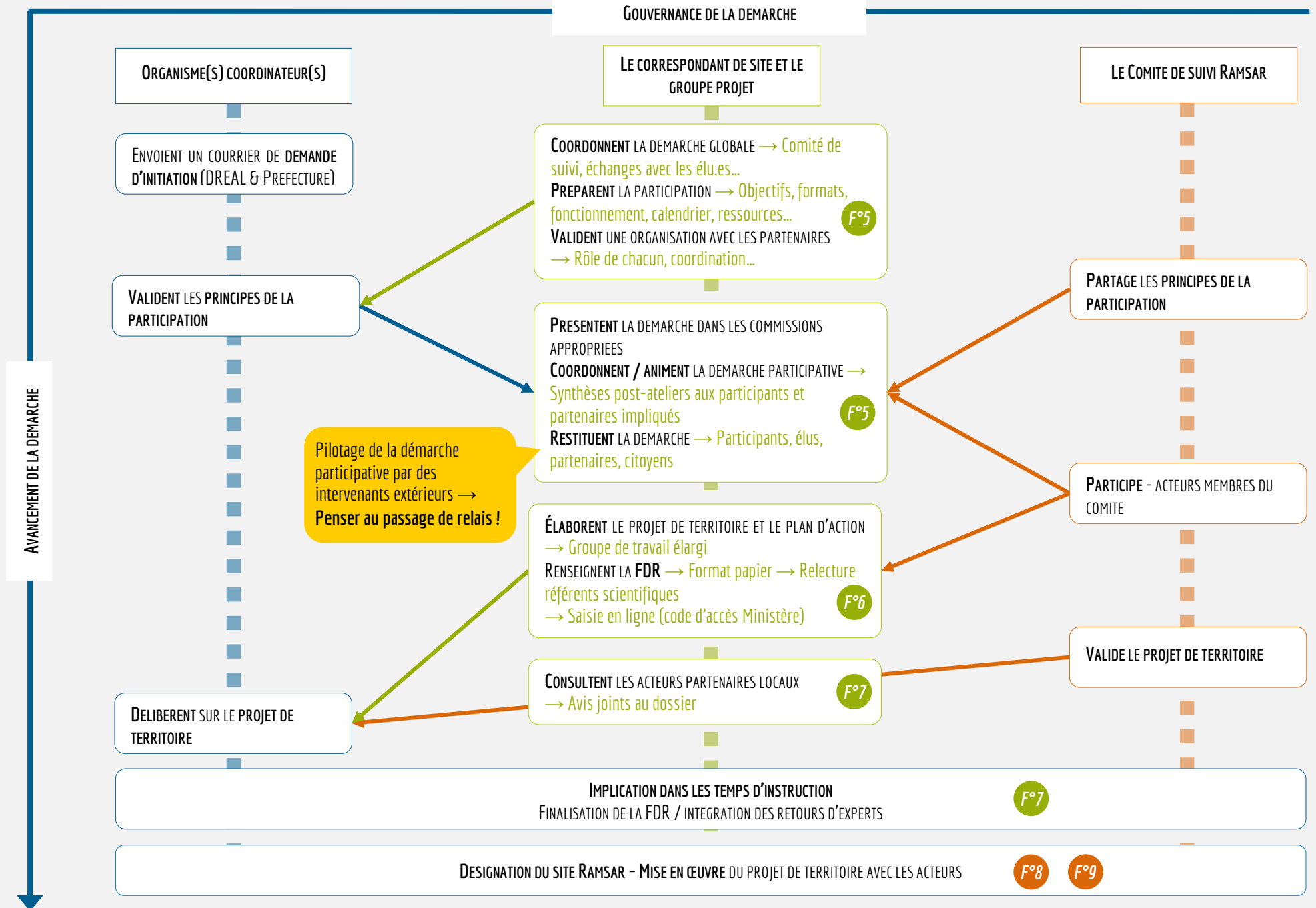
La désignation donne lieu à une publication sur le site de la convention et à une remise de diplôme (envoi et remise officielle sur le site → logistique et association des acteurs à prévoir).

« Du parcours parfois chaotique et long de la labellisation, je retiens la visite terrain du MNHN qui était très intéressante et a permis de prendre du recul. La labellisation Ramsar a été l'occasion de sortir des crispations et difficultés autour de Natura 2000 (MAEC, etc.) pour évoquer positivement notre zone humide et son état de conservation avec tous les acteurs du territoire. »

> **Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts, site labellisé en 2017**



Schéma récapitulatif : Comment construire un projet de territoire et soumettre une candidature





Fiche N°8

Animer le projet et suivre sa mise en œuvre dans le temps



> OBJECTIF

Assurer la mise en œuvre du projet et maintenir dans le temps la dynamique collective engagée.

> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du plan d'action

La mise en œuvre du projet de territoire implique :

- L'identification de niveaux de priorité dans les actions ;
- Un calendrier prévisionnel ;
- L'identification du portage des actions en accord avec les acteurs concernés (quoi / qui / quand / comment ?) ;
- L'identification des moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;
- L'identification des acteurs à associer (concernés ou intéressés) ;
- Une animation et une communication continue le long du processus ;
- La mobilisation régulière du comité de suivi (en lien avec le comité de pilotage Natura 2000 le cas échéant) ;
- L'articulation aux actions existantes.

Un tableau de synthèse avec ces éléments facilite la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

L'implication des acteurs et des citoyens passe par **un temps important consacré à l'animation** sur le territoire (aller chercher les acteurs, accompagner les démarches... voir fiches Étape N°5 et 8). Pour les personnes mobilisées, le projet Ramsar débute dès les premiers échanges, il est nécessaire de maintenir avec elles un lien continu. Le label est une opportunité pour monter un projet partagé, dont la labellisation n'est qu'une étape.

Des temps d'échanges citoyens, répétés et conviviaux favorisent la construction collective et l'engagement dans le temps (sorties terrain, apéro-ciné, projets participatifs... organisés par le porteur ou des acteurs locaux, avec l'appui du porteur).

Pour chacun des projets, la validation d'**un cadre temporel** facilite l'implication des personnes et permet :

- De poser des étapes, des objectifs concrets et de court terme ;
- De faire le lien entre ces derniers et la démarche d'ensemble ;
- De communiquer un calendrier aux personnes impliquées.

La pérennité des **moyens humains et financiers** est déterminante.



Une gouvernance intégratrice et une communauté d'acteurs partenaires

Le groupe projet et le comité de suivi assurent la mise en œuvre des actions en s'appuyant sur une communauté d'acteurs locaux intéressés.

Plusieurs espaces d'échanges peuvent cohabiter pour porter des actions, faire émerger et accompagner de nouvelles demandes (commissions, groupes de travail, ateliers citoyens...). **Différents collectifs d'acteurs et de citoyens**, déjà mobilisés ou non, peuvent s'engager sur des actions ou des problématiques identifiées dans le plan d'action (associations, syndicats, socio-professionnels, habitants...).

Le groupe projet veille à bien articuler ces espaces, à rester informé des dynamiques et à réinterroger au besoin les modalités de fonctionnement (rôle de chacun, cadre temporel d'action...).

Il s'assure du lien entre acteurs du bassin versant et entre activités (tourisme /environnement, eau/activités sports-loisirs, productions primaires...).

Les élus référents doivent avoir une bonne vision du fonctionnement entre les acteurs impliqués et des actions en cours. La forte proximité entre les élus, les partenaires et les habitants est un élément central de la continuité d'une démarche. Documentation, ateliers d'échanges et d'information spécifiques peuvent être mobilisés pour cela.

Des modules de formation ouverts aux acteurs intéressés peuvent faciliter le partage de savoirs, de pratiques et d'informations. Ils peuvent accompagner une gouvernance partagée.

« Il faut profiter du moment de la labellisation pour communiquer sur plusieurs semaines et mois sur le label et les actions liées à la gestion du site. »

› Étang de Saint-Paul, site labellisé en 2019

« La communication est un point essentiel pour faire connaître le label mais aussi et surtout pour déjouer les idées reçues (crainte de réglementation en matière d'urbanisme, d'agriculture...). »

› Vallées de la Scarpe et de l'Escaut, site labellisé en 2020

Le suivi du plan d'action et l'évaluation de la démarche

Le suivi-évaluation du plan d'action et de la démarche permet d'interroger le portage des actions, leur intérêt (réalisation et effets des actions, implication des acteurs...), d'ajuster ou de faire émerger de nouveaux axes.

Cette évaluation peut s'appuyer sur **des indicateurs** :

- **Quantitatifs** : nombre d'actions mises en œuvre, réunions, ateliers, événements, communication, actions de sensibilisation, formations liées à la démarche...
- **Qualitatifs** : présence de certains acteurs, diversité des profils de participants, diversité des espaces de discussion (formats), partenariats, actions mises en œuvre par les acteurs locaux, connaissance du site par les publics cibles et les acteurs locaux, évolution de certaines pratiques...

Une évaluation participative peut s'envisager avec les acteurs locaux impliqués, sur des éléments spécifiques (actions).

La production périodique d'un bilan (1 fois par an par exemple) participe du maintien d'un lien fonctionnel avec les acteurs (réussites, difficultés, enjeux et défis). Il peut être validé par le comité de suivi et valorisé (écrit, photo, vidéo...).


Le maintien d'**une communication régulière sur l'avancement de la démarche et les temps forts**, à destination des différents publics (habitants, acteurs, visiteurs extérieurs), inscrit le projet dans le territoire et dans le temps et montre l'engagement de la ou des structures porteuses.

Le groupe projet identifie et alimente les supports existants (services des collectivités, médias des partenaires, médias locaux...) et programme au besoin la production de nouveaux outils avec les partenaires concernés. Les habitants peuvent participer à leur élaboration (apports de connaissances, témoignages, production de contenus...).

Une lettre d'information portant des paroles d'acteurs peut être éditée par la ou les structures porteuses, et faire l'objet d'une rédaction partagée (acteurs du tourisme, associations, établissements scolaires, universitaires, acteurs socioprofessionnels...).

L'actualisation de la fiche descriptive Ramsar

Le correspondant de site signale tout changement relatif au site auprès de la DREAL et en échange avec le comité de suivi. Il actualise la FDR, en ligne, **tous les 6 ans et dès que des changements majeurs interviennent** (écologie du site ou gouvernance, modification de la structure porteuse par exemple → procédure encadrée avec validation de la DREAL et du Ministère, voire des CSRPN, CNPN et MNHN en cas d'évolution importante). Cette actualisation n'entraîne pas de conséquence sur la labellisation qui n'est pas obtenue pour une durée limitée.

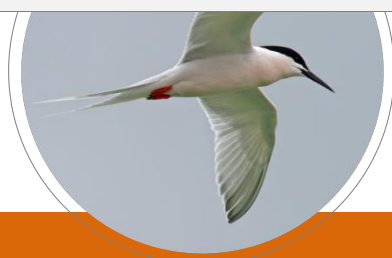
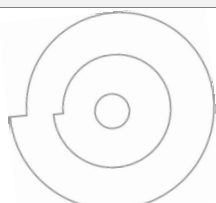
 Si la labellisation n'entraîne pas d'obligations réglementaires, elle impose une surveillance et une préservation des milieux humides labellisés, la France pouvant être interpellée par le Secrétariat de la Convention en cas de manquement. La ou les structures porteuses peuvent faire de cette actualisation **un rendez-vous particulier avec les habitants et acteurs du territoire.**

« Des journées de sensibilisation et de formations doivent être bien préparées et proposées aux élus pour qu'ils soient vigilants et qu'ils se sentent responsables pour protéger ces espaces. [Les zones humides] sont souvent dissociées du quotidien. Cela peut être dû à un manque d'aménagements pour pouvoir s'y promener ou s'y arrêter. Les gens ne se sentent pas encore assez responsables de leurs actes et de leur rôle sur la protection de ces milieux. Développer des actions de gestion, d'animation, faire des ateliers bien-être au bord d'un marais, d'un lac sont de belles actions à développer pour que la population s'approprie ces milieux naturels et apprennent à les aimer et à y passer du temps. »

› Marais Audomarois, site labellisé en 2008

« Pour maintenir la dynamique sur l'année, nous déployons de nombreux outils sur certaines manifestations comme la journée mondiale des zones humides et la journée mondiale de l'eau. Enfin, nous affichons sur l'ensemble de nos supports de communication en interne et externe. »

› Étang de Saint-Paul, site labellisé en 2019





Fiche N°9 Profiter d'une dynamique de réseau

> OBJECTIF

Tirer parti d'une **dynamique de réseau** et partager des ressources communes.

> ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Un réseau d'acteurs finistériens autour des milieux aquatiques

La CAMAB accompagne les sites dans leur démarche Ramsar et anime une dynamique de réseau sur le département.

Des sujets communs

Certains sujets sont communs à plusieurs sites et peuvent bénéficier d'une réflexion commune : connaissance de la fréquentation, des motivations et des comportements associés, équilibre à trouver entre valorisation, fréquentation et maintien d'une haute qualité patrimoniale des milieux naturels, leviers et outils de communication, accueil, sensibilisation des publics et maisons de sites, valorisation des usages professionnels favorables au maintien des caractéristiques écologiques, mobilisation et formation des acteurs... Pour y répondre, **la dynamique de réseau** permet de :

- Partager des questionnements et réfléchir à des solutions adaptées ;
- Capitaliser et valoriser les retours d'expériences (lien au réseau Ramsar France) ;
- Mobiliser des connaissances et favoriser une lecture partagée des sujets (apport d'expertise) ;
- Mener des actions intersites et mutualiser les moyens.

Des outils mobilisables

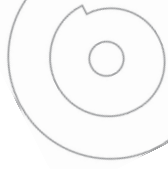
Cette dynamique de réseau peut passer par **différents outils** : mobilisation de formations (BTS, université...), intervention ponctuelle de référents (psychologie et sociologie de l'environnement, communication engageante, éducation à l'environnement, tourisme et milieux naturels), réalisation de stages de fin d'étude ou de projets tutorés, programme d'animations lors de la Journée mondiale des zones humides (JMZH) et des Journées du patrimoine... jusqu'à la mise à profit de projets plus ambitieux (aires marines et terrestres éducatives, LIFE, INTERREG...).

Élus, acteurs du tourisme et socio-professionnels, associations ou intervenants thématiques peuvent être mobilisés pour alimenter le réseau et renforcer les liens aux territoires.

En lien avec un réseau national

Le séminaire des gestionnaires de sites Ramsar est organisé chaque année par l'association Ramsar France et un site hôte. Il permet de faire le lien au réseau national, de remonter des sujets, de proposer des témoignages et d'échanger sur les expériences et les réponses apportées aux problématiques rencontrées autour des milieux aquatiques et de la biodiversité.





Ces échanges sont une opportunité pour des jumelages ou des partenariats ponctuels entre sites sur des thématiques partagées, à l'échelle nationale ou au-delà (ex. présence commune d'oiseaux migrateurs entre sites de l'arc Atlantique, caractéristiques géomorphologiques, enjeux ou objectifs similaires...).

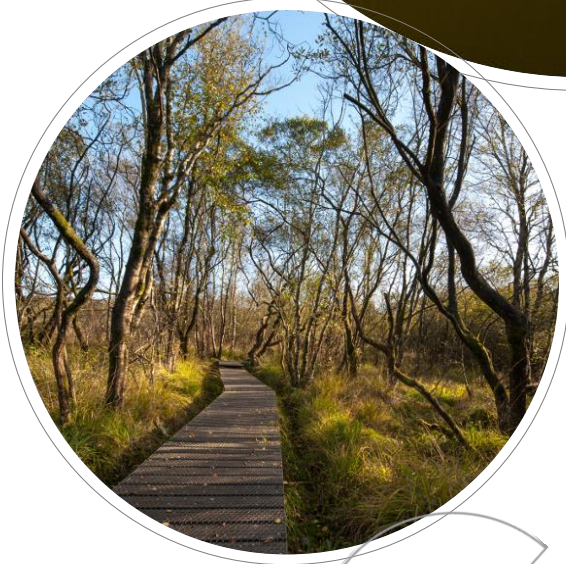
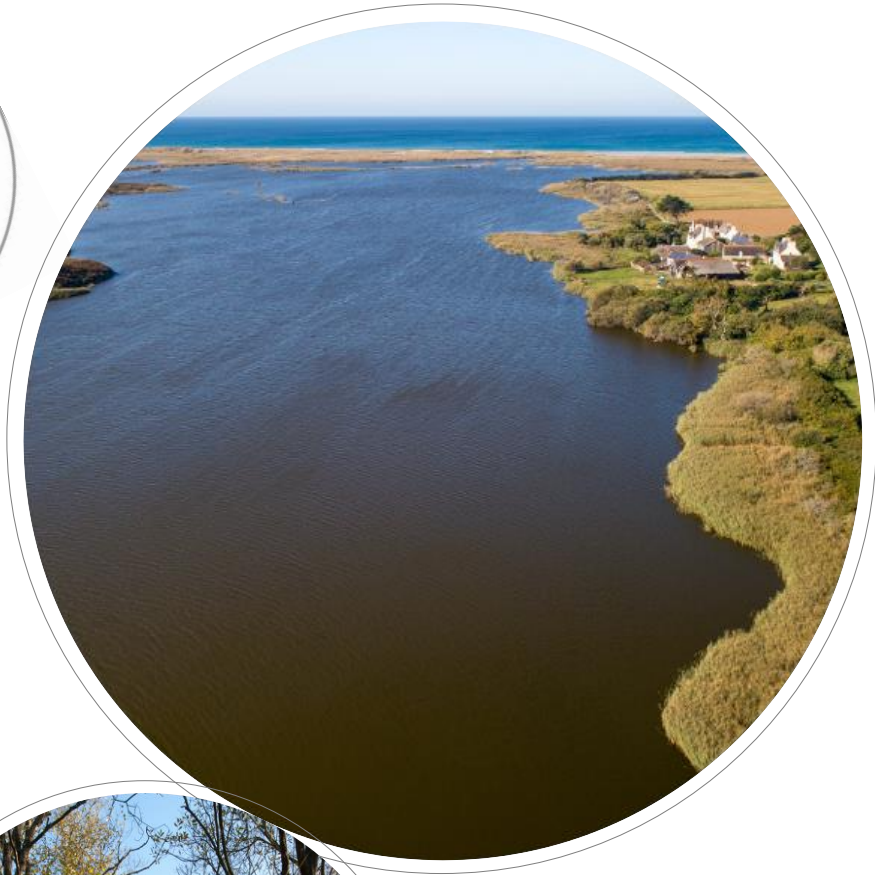
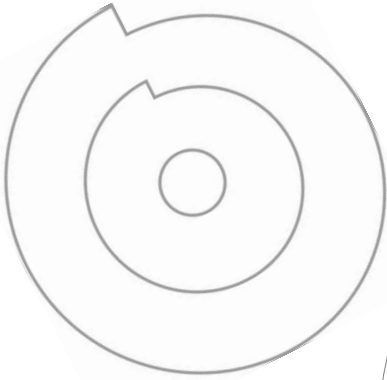
« Le séminaire Ramsar, organisé par le Département deux années après la labellisation, a permis de fédérer et de valoriser les structures engagées tout en soulignant l'importance du label et l'implication du Conseil départemental dans la démarche.[...] De par son positionnement avec de multiples partenaires, de par sa proximité avec les différents territoires, de par son implication et son action concrète en matière de préservation des milieux naturels, le Conseil départemental, en tant qu'organisme coordinateur, présente un véritable rôle d'« assemblée ». »

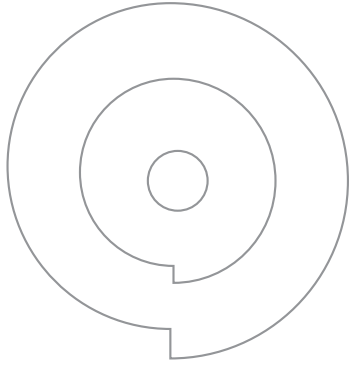
Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre, site labellisé en 2017

« La Journée mondiale des Zones Humides est l'un des temps forts de l'année où les acteurs s'associent pour proposer à la population locale une semaine d'animations autour de la découverte des zones humides, de leur faune et de leur flore. Des interventions en collèges et lycées sont également proposées pour sensibiliser les jeunes aux jeux d'acteurs sur un territoire aussi fragile. »

› Marais Audomarois, site labellisé en 2008







Ce document a été réalisé par le Forum des Marais Atlantiques et le Conseil départemental du Finistère dans le cadre de la Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques et la Biodiversité (CAMAB). Nous remercions chaleureusement les sites Ramsar pour leurs précieux témoignages, l'association Ramsar France, le ministère de la Transition écologique et la DREAL pour leur relecture et contribution.

CONTACTS

Association Ramsar France

Bastien Coic, animateur de réseau
05 46 82 12 69
ramsarfrance@gmail.com

DREAL Bretagne, Service patrimoine naturel

Gilles Paillat, Référent Ramsar
02 99 33 44 42
gilles.paillat@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique, Direction Eau et Biodiversité

Ghislaine Ferrère, Chargée de mission Milieux humides – Convention de Ramsar
01 40 81 31 30
Ghislaine.Ferrere@developpement-durable.gouv.fr

CELLULE D'ANIMATION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA BIODIVERSITÉ (CAMAB)

Conseil départemental du Finistère, Service patrimoine naturel, littoral et randonnée

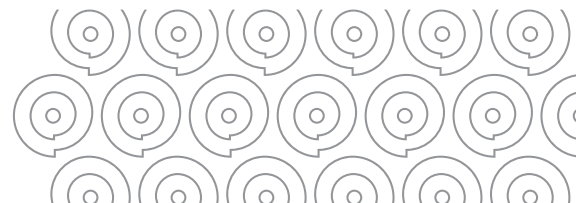
02 98 76 21 48
spnlr@finistere.fr

Forum des Marais Atlantiques Antenne de Brest

02 56 31 13 65
ldegaalon@forum-marais-atl.com
amagueur@forum-marais-atl.com



CAMAB
CELLULE D'ANIMATION SUR LES
MILIEUX AQUATIQUES ET LA
BIODIVERSITÉ



www.finistere.fr    